

N° 49 - LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que le Bail de location de la Chasse Communale, dont le titulaire est Monsieur Charles VINOT, domicilié à LUDRES, Rue de la Gare, commençant le 1er Juillet 1968, arrive à expiration le 30 Juin 1977.

Monsieur VINOT en demande le renouvellement pour le même prix, soit quatre vingt frs par année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré Décide

- qu'en raison de l'aménagement d'une zone de loisirs sur le Plateau de Ludres lieu principal de la location de la chasse communale et de la faible valeur de celle-ci, le bail ne sera pas renouvelé.

La location de la chasse communale est donc supprimée.